



Discours de haine sur le web : comment réagir dans la vraie vie ?



12/11/2021

On ne t'apprend rien : ce n'est pas parce qu'une personne est cachée derrière un écran qu'elle peut dire tout et n'importe quoi. 😊 Sur internet, comme dans la vraie vie, il y a des limites à la liberté d'expression et certains propos ne peuvent pas être tenus parce qu'ils sont blessants, racistes, homophobes, misogynes, etc. Le fait d'inciter à la haine, d'insulter ou de harceler via les réseaux sociaux est punissable.

« Inciter à la haine » revient à encourager une ou plusieurs personnes à être violentes envers d'autres (une communauté, un groupe, une personne) en raison de la nationalité, de la prétendue race, de la couleur de peau, de l'orientation sexuelle, du sexe, etc.

Tu as peut-être, toi-même, été confronté.e à du contenu de ce type en scrollant sur Instagram, Facebook, Twitter, TikTok ou Snapchat. Tu t'es peut-être senti.e visé.e/blessé.e et tu ne savais pas comment réagir. Dans ce billet, on te donne quelques pistes ! 😊



1) En parler à la personne concernée

Quand c'est possible, il peut être intéressant de dialoguer avec l'auteur des propos pour lui faire comprendre que ses agissements sont condamnables et tenter de le raisonner. Tu peux par exemple,

- Expliquer à l'auteur ce qui est raciste/homophobe/sexiste/etc. dans ce qu'il a posté ;
- Lui suggérer des ressources lui permettant d'être mieux informé sur le sujet à l'avenir.

Surtout, n'entre pas dans le jeu de l'auteur en lui répondant par des injures ou propos insultants. Contente-toi d'expliquer (de la manière la plus posée possible) ce qui ne va pas dans ce qu'il écrit ou partage. Il est important que ta critique soit portée sur le contenu posté et non pas sur la personne de l'auteur.

2) Demander le retrait de la publication

Tu ne te sens pas à l'aise avec le fait de confronter l'auteur de la publication ? Ce n'est pas grave. Tu peux également lutter contre la propagation de messages haineux, en signalant le post.

Chaque réseau social dispose d'une procédure de signalement. Souvent, tu dois cliquer sur trois pointillés en haut à droite de la publication que tu souhaites signaler. Il te sera ensuite proposé de préciser l'objet de ton signalement.

Le contenu signalé sera par la suite vérifié par le réseau social et supprimé s'il est contraire aux règles. Facebook supprimera par exemple :

- Les discours violents (par exemple, le fait de comparer une certaine origine ethnique à des animaux) ;
- Les affirmations d'infériorité ou de mépris ;
- Les appels à l'exclusion ou à la ségrégation.

Si, malgré ton signalement, la publication problématique n'est pas supprimée, tu peux contacter UNIA (on en parle juste après).

3) Demander l'aide d'UNIA

UNIA est un organisme public qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances. Si le message est problématique parce qu'il incite à la haine, à discriminer ou à être violent, tu peux le signaler à UNIA en utilisant le formulaire de signalement prévu à cet effet.

Lorsque tu remplis le formulaire, n'oublie pas d'y joindre

- Une capture d'écran du message que tu signales ;
- Le lien URL vers le message en question.

UNIA examine le message signalé et peut, dans certains cas, introduire une action devant les tribunaux. La priorité d'UNIA sera toutefois de supprimer le message de haine afin qu'il ne se propage pas et trouver une solution négociée avec l'auteur. UNIA collabore avec Facebook et Twitter et a convenu qu'une publication punissable (incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination) devait être supprimée dans les 24h après le signalement.

4) Aller en justice ?

Malheureusement, bien que le fait de tenir un discours de haine sur internet soit interdit, les auteurs de ces faits sont rarement poursuivis. Pourquoi ? Parce que ce type d'infraction doit être jugé devant la Cour d'assises. Or, organiser un procès devant cette Cour prend énormément de temps et est extrêmement coûteux.

La solution ? Faire en sorte que ce type d'infraction puisse être jugé devant le tribunal correctionnel. Mais, pour cela, il faut modifier la Constitution, ce qui n'est pas chose facile ! A l'heure actuelle, seuls les discours de haine à caractère raciste peuvent faire l'objet d'un procès devant le tribunal correctionnel.

Voilà, tu en sais plus sur le discours de haine et sur les réflexes à adopter si tu y es confronté. Cette thématique t'intéresse et tu souhaites approfondir tes connaissances ? N'hésite pas à consulter les ressources suivantes (que tu peux trouver facilement en tapant leur nom dans Google) :

- UNIA – « Que faire face à des messages de haine sur les réseaux sociaux ? »
- Le Conseil de l'Europe – « Le discours de haine »